



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 mars à vingt heures trente,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CONNANTRE, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno LEGRAND.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaient présents les délégués suivants :

COURJAN JF – GUILLAUME P. - NICLET I. - MATHELLIER JP. - GONCALVES A. MATHELLIE T. – JACOB M. – MUSSET O. - ROUSSELLE A - RADET C. – RONDEAU P. - BOULARD R. - CHARLOT Y. – LEGRAND B. – BREGEON C. - PETIT J. - MANCE V. – POUCINEAU E - PARENT S. – GORISSE G. – EGOT B. – GARNESSEON P. - BROCCQ D. - POIREL B. – SIMONNET J. –DEBAIRE A. - DOC D. - LAURENT P. - BARBIER P.

BIJOT B. représenté par BROCCQ D.

Excusés non représentés : JACQUET G. – JACQUET P. – BRETON P. - POUCINEAU E. – REMY P.

Monsieur Yves CHARLOT est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames GRAS et LAURENT.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 5 février 2018. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Autorisation de signature du marché d'AMO pour les études de stations d'épuration de Connantre et Fère-Champenoise
 - Autorisation de signature de renouvellement du bail de sous location de la caserne de Gendarmerie de Fère-Champenoise
 - Fixation des tarifs de l'école de musique 2018/2019
 - Fixation des tarifs du camping 2018
- *****
- Rapports des commissions
 - Informations et questions diverses

Dans le cadre de la cession du dépôt de munitions prévue la semaine prochaine, Monsieur le Président propose d'ajouter une délibération, modifiant celle du 11 avril 2016, pour changer le nom de la société EURO BENGALIE en Société EPMu. Aucun conseiller ne s'y oppose.

Monsieur DOC arrive à 20h40, avant le vote de la délibération autorisant le renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie. Madame POUCINEAU ne

prend part à aucun vote puisqu'elle arrive à 20H50 après les votes des délibérations, au moment des rapports des commissions.

201803 12 Autorisation de signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études des stations d'épuration de Connantre et Fère-Champenoise

Monsieur POIREL, Vice-président, présente son rapport suite à la mise en concurrence.

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015,
Vu le décret du 25 mars 2016,

Considérant la consultation lancée,
Considérant la compétence « étude, élaboration et révision des schémas des assainissements eaux usées : assainissements collectifs et autonomes »
Considérant les mises en demeure des communes de Connantre et Fère-Champenoise à mener des études sur leurs stations d'épuration,

Après débat, le Conseil Communautaire

AUTORISE le président à signer ce marché avec le cabinet conseil Aspasia SAS, 12 allée Antoinette 77 400 LAGNY-SUR-MARNE pour un montant HT de 11 520,00 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201803 13 Autorisation de signature du renouvellement du bail de sous-location de la caserne de Gendarmerie de Fère-Champenoise

Le bail de sous-location de la gendarmerie de Fère-Champenoise arrive à échéance au 1^{er} avril 2018.

Monsieur DOC prend place au sein du conseil communautaire.

Vu la délibération de la Communauté de Commune en date du 04 septembre 2006 approuvant les termes du BEA et de la CMD et autorisant Le Président à signer lesdits actes,

Vu la délibération n° 200811 du 26 février 2008, autorisant Le Président à signer l'ensemble des avenants au BEA, au CPI, et à la CMD contractualisés avec la société AUXIFIP,

Vu le bail administratif de sous-location, référence BSL/06-10, signé le 30 juin 2009 entre la CCSM, le Trésorier payeur général et le commandant de groupement de Gendarmerie de la Marne,

Vu la délibération n° 20120641 relative à la révision du loyer,

Considérant la révision triennale des loyers,
Considérant l'avis de France Domaine du 13 mars 2018
Considérant le terme du bail de sous-location du 30 juin 2015,
Considérant la révision triennale des loyers,
Considérant les indices du coût de construction

Après débat, le Conseil Communautaire

- AUTORISE le Président à signer le renouvellement du bail de sous location selon la valeur locative indexé sur l'indice ICC.
- AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201803 14 Fixation des tarifs de l'école de musique

Dans le cadre de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs », il convient de fixer les tarifs applicables à l'école de musique et à la chorale pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Considérant l'avis de la commission « tourisme, culture et communication » du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- FIXE les tarifs de l'école de musique comme suit

TARIFS CCSM	Tarif n°1 Clarinette Saxophone Flûte Traversière Percussion Violon Avec participation à l'ensemble Orchestral	Tarif n°2 Clarinette Saxophone Guitare Flûte Traversière Percussion Violon Piano Sans participation à l'ensemble Orchestral
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	du 01/09/2018 au 31/08/2019
- Instrument seul (auditeur - 30 mn) 2ème instrument	278 €	392 €
Formation musicale + instrument	330 €	392 €

	du 01/09/2018 au 31/08/2019
Formation musicale seule Eveil musical	83 €

Conseil communautaire du 13 mars 2018

TARIFS HORS CCSM	<u>Tarif n°1</u> Clarinette Saxophone Flûte Traversière Percussion Violon <u>Avec participation à l'ensemble Orchestral</u>	<u>Tarif n°2</u> Clarinette Saxophone Guitare Flûte Traversière Percussion Violon Piano <u>Sans participation à l'ensemble Orchestral</u>
	du 01/09/2018 au 31/08/2019	du 01/09/2018 au 31/08/2019
- Instrument seul (auditeur - 30 mn) 2ème instrument	424 €	579 €
Formation musicale + instrument	476 €	579 €

	du 01/09/2018 au 31/08/2019
Formation musicale seule Eveil musical	124 €

- FIXE un tarif dégressif pour les familles ayants plusieurs enfants inscrits à l'école de musique
 - - 10 % pour le second
 - - 15 % pour le troisième
 - - 20 % pour le quatrième

Les tarifs ne sont pas cumulables avec l'éveil musical

- FIXE la cotisation pour la chorale à 150 € par adhérent, sous réserve d'un minimum de 16 adhérents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201803 15 Fixation des tarifs du camping 2018

Dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », il convient de fixer les tarifs applicables au camping au titre de l'année 2018. Considérant l'avis de la commission « tourisme, culture et communication » du 26 février 2018,

Monsieur Thierry MATHÉLLIE s'interroge sur la rentabilité du camping. A l'instar de la piscine, ce service est déficitaire.

Monsieur BROCCQ demande s'il y a une taxe de séjour. Il n'y a pas de taxe de séjour. Elle n'est d'ailleurs pas obligatoire. Monsieur le Président précise que le concept est à revoir au vu de l'évolution de la piscine naturelle. Pour le moment, les dépenses sont resserrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Conseil communautaire du 13 mars 2018

- FIXE les tarifs 2018 camping intercommunal comme suit

	Tarifs HT
COURT SEJOUR	1 NUIT
Emplacement	2,19 €
Personne	2,19 €
Enfant - 7 ans	0,79 €
Véhicule	1,45 €
Chien	1,07 €
Electricité 10 AMP	2,19 €
	Tarifs HT
SEJOURS SUPERIEURES A 2 NUITS	PAR NUIT
Emplacement	1,73 €
Personne	1,73 €
Enfant - 7 ans	0,79 €
Véhicule	1,17 €
Chien	1,07 €
Electricité 10 AMP	1,73 €
	Tarifs HT
GARAGES MORTS	
Sauf 1er juillet au 31 août	1,07 €
Mois de juillet et août	1,73 €
	Tarifs HT
CAMPING CAR	
Forfait nuit	4,77 €
Electricité	1,92 €
Eau	1,92 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201803 16 cession du dépôt de munitions à la société EPMu

Monsieur DEOM, Directeur général de l'entreprise EURO BENGAL, actuellement occupant du dépôt de munitions de Connantray-Vaurefroy, a créé une société spécifique pour la partie logistique, l'entreprise EPMu dont le siège social est 1 rue du Camp 51230 CONNANTRAY-VAUREFROY.

Pour organiser la cession, Monsieur le Président demande à modifier la délibération n°201604 52 du 11 avril 2016 décidant la cession à l'entreprise EURO BENGAL au profit de la société EPMu.

Vu la délibération 201604 52 du 11 avril 2016 relative à l'acquisition du dépôt de munitions de Connantray-Vaurefroy,

Vu la délibération n°201701 01 du 9 janvier 2017 modifiant le projet d'intérêt communautaire,

Après débat, le Conseil communautaire

- DECIDE de céder le dépôt de munitions à la société EPMu, 1 rue du Camp 51230 CONNANTRAY-VAUREFROY pour un montant de 902 000€
- AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles à la cession du dépôt de munitions

- DECIDE de demander à ladite société les frais annexes dédiés à l'acquisition (intérêts et commission d'engagement du prêt-relais ainsi que les frais de notaire supportés par la communauté de communes à l'acquisition).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Rapports de commissions

- Rapport de la commission « tourisme, culture et communication » du 26 février 2018

Madame POUCINEAU prend place au sein du Conseil communautaire.

Monsieur PETIT, Vice-président, donne lecture des points abordés à la commission :

- Les échos
- Recrutement d'une stagiaire en communication
- La situation de l'école de musique : concerts, cérémonies commémoratives, les effectifs, le budget, la chorale, les projets de rénovation
- La situation du camping : l'activité notamment liée à la sucrerie, le budget
- Les bibliothèques : les projets de travaux

- Rapport de la commission scolaire du 28 février 2018

Monsieur le Président précise que, pour avancer dans la réflexion générale, il nous faut affiner l'état des lieux pour pouvoir analyser toutes les possibilités. Rien n'est décidé. Il faut y travailler.

- Rapport de la commission « développement économique » du 27 février 2018

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la commission et des points abordés :

- Les rencontres avec la Chambre de Commerces et d'Industrie
- L'évolution à venir de l'entreprise Préciculture
- La cession du dépôt de munitions
- La situation des médecins traitants
- Le poste source de Faux-Fresnay et le rapport à venir de la DRAC attendu pour le 20 avril.
- Le parc éolien et son évolution évoqué par Monsieur GANDON
- Le plan de rénovation énergétique
- L'évolution de l'entreprise TEREOS
- L'hôtellerie et l'étude à mener, en partenariat avec la CCI.
- La formation : la stratégie à mettre en place autour des besoins des entreprises et plus précisément Préciculture
- Points divers

Sur le territoire, il existe de réelles problématiques de recrutement liées aux exigences des candidats mais aussi sur les formations attendues par les entreprises, d'où un plan de formation sur mesure en cours avec Préciculture.

- Rapport de la commission bâtiments du 1^{er} mars 2018

Monsieur SIMONNET, Vice-président, expose les points abordés à la commission :

- La maison médicale de Pleurs
- Les travaux à la bibliothèque de Fère-Champenoise
- La climatisation à la maison médicale de Fère-Champenoise
- Les travaux au pigeonnier
- Points divers

Monsieur Thierry MATHELLIE s'interroge sur la contractualisation de prêts pour la maison médicale de Pleurs et la piscine.

Monsieur le Président rappelle que, conformément au budget prévisionnel, le prêt pour la maison de santé de Pleurs sera contractualisé en fonction des subventions obtenues. Ce point sera abordé lors de la prochaine commission finances. En ce qui concerne la piscine, le financement est réalisé sans emprunt.

- Rapport de la commission voirie du 8 mars 2018

Monsieur SIMONNET, Vice-président, présente le rapport de la commission :

- Le bilan des travaux voirie 2017
- Les projets de travaux 2018
- Points divers : recensement des travaux par commune, la reprise des enduits, le calendrier du balayage

Monsieur Thierry MATHELLIE apporte un point de vigilance sur les travaux à prévoir sur la route du camp.

Monsieur le Président explique que les priorités seront établies lors d'une prochaine commission.

Monsieur BOULARD, Vice-président, s'interroge sur la compétence de la communauté de communes en matière de débernage.

Monsieur SIMONNET cite des exemples de débernage réalisés sur des routes de la communauté de communes.

Par ailleurs, Monsieur BOULARD constate que, à l'instar de Corroy, les enduisages et le gravillonnage sont dans le même état sur l'ensemble du département.

Informations diverses

- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur BOULARD, Vice-président, explique que sur l'ensemble de l'opération, 239 personnes ont été rencontrées lors des permanences, dont pour la communauté de communes du sud marnais 39 personnes au titre des propriétaires occupants et 5 personnes au titre des propriétaires bailleurs.

Pour la CCSM, les dossiers non recevables sont au nombre de 12 pour les propriétaires occupants et de 6 pour les propriétaires bailleurs. La raison est souvent

liée à des dépassements de barèmes ou des communes non retenues pour le cadre des propriétaires bailleurs.

Il y a 3 dossiers réalisés à Fère-Champenoise et 2 à Connantre.

La CARSAT a modifié sa réglementation en matière d'aides. Elle ne finance plus :

- Les menuiseries
- Les volets isolants
- Le remplacement de porte d'entrée
- Chaudière bois ou poêles à granulés / pellets
- Travaux de couverture

Par ailleurs, La Poste propose de mobiliser les facteurs pour identifier les demandeurs potentiels sur le volet énergétique, afin de compléter les pertes liées à la distribution du courrier. Les élus n'y sont pas favorables.

Monsieur Thierry MATHELLIE voit cette opération comme un demi-fiasco.

Monsieur le Président estime qu'il faut attendre 2 à 3 ans pour en voir les retombés.

Monsieur BOULARD rappelle l'intervention de Madame MIRANDELLE du CoMAL.SOLiHA à l'assemblée générale du club amitié entraide. Personne ne s'est manifestée. Les gens sont frileux.

Monsieur le Président remarque qu'il existe des besoins malgré les aides.

Monsieur Thierry MATHELLIE constate que cette OPAH aura moins d'écoute que la précédente.

Il est impératif de relancer la communication.

- SYVALOM

Lundi dernier, Monsieur BOULARD a participé à une réunion portant sur la nouvelle tarification dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Le budget du SYVALOM s'établit à 21 millions d'euros.

Il est proposé pour l'année à venir :

- Une augmentation de 2% sur la cotisation
- Une augmentation de 2% sur les OM
- Une stabilisation pour le tonnage contrat tri
- Une baisse de 3% sur le tonnage collecte sélectif

Dans le rapport de collecte sélectif (bac jaune) 2017, on compte 265 tonnes de matériaux soit 42 kg / an / habitant sur la CCSM.

Pour la partie filière, on compte 223 tonnes soit 35 kg / an / habitant. La différence s'explique par les refus de tri et la freinte (2,25%).

Le projet « réseau chaleur » est toujours d'actualité.

Le vote du budget est prévu le 9 avril 2018.

Pour répartir les charges fixes sur un plus gros volume, l'incinérateur de La Veuve va collecter 100 000 tonnes de déchets en provenance de Belgique, ainsi que 9 000 tonnes en provenance de l'Aube et de la Haute-Marne.

- Rencontre avec les militaires de Mailly-le-Camp

Le 27 mars à 11h15, une réunion d'échanges est organisée dans le cadre de l'arrivée du 5^{ème} régiment de dragons à Mailly-le-Camp, en présence de l'adjudant-chef MEVEL et du caporal-chef DELEGLISE.

- Inauguration de la piscine tournesol

Monsieur le Président rappelle l'inauguration de la piscine prévue ce samedi 17 mars à 11h00.

Monsieur Jean-Pierre MATHELLIER, Vice-président, fait un point sur l'activité de la piscine depuis son ouverture.

Madame LAURENT rappelle l'ensemble des activités, en plus des cours l'apprentissage de la natation proposés par les maîtres-nageurs : jardin aquatique (petits), la natation avec palmes, aquastress, aquatraining, aquabike, aquagym.

Questions diverses

- Réforme de la taxe d'habitation

Monsieur POIREL, Vice-président, s'interroge sur l'opportunité d'harmoniser la taxe d'habitation cette année, puisque 2018 sera l'année de référence pour le calcul du dégrèvement.

Monsieur Thierry MATHELLIE rappelle que les bases de la taxe d'habitation sont calculées sur les valeurs locatives communales. L'harmonisation est donc difficilement envisageable sur l'ensemble des communes.

Monsieur BOULARD rappelle que les valeurs locatives n'ont pas été révisées depuis 1970.

Monsieur GANDON souligne également la différence de taux entre les communes. Ces taux ont été déterminés en fonction des services dans ces communes. Or, avec la suppression de la taxe d'habitation, il n'existera plus vraiment d'équité entre les communes qui possèdent des services et celles qui n'en possèdent pas.

Monsieur Thierry MATHELLIE estime que le regroupement des communes est une solution pour exister, une commune nouvelle sur le périmètre de la communauté de communes.

Pour Monsieur BOULARD, le regroupement donne plus de poids par rapport aux grosses entités. En cas de fusion avec d'autres communautés de communes ou communautés d'agglomérations, il est nécessaire d'avoir du poids.

Conseil communautaire du 13 mars 2018

Monsieur Thierry MATHÉLLIE pense, que dans dix ans, peu de personnes seront encore autour de la table. Il faut mener cette réflexion pour penser à l'avenir du territoire et être plus fort.

Monsieur BOULARD explique que le regroupement de communes peut entraîner la fuite de certaines communes vers d'autres intercommunalités.

Monsieur Thierry MATHÉLLIE ouvre un débat.

Monsieur le Président pense qu'il faut avoir des capacités à se projeter tout en menant une réflexion permettant de travailler autour d'idées. Il faut trouver une organisation. Toutes les idées sont bonnes à prendre et à mettre en forme.

La séance est levée à 21h50.